



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 120/21

Objet

Convention de mandat pour
la gestion de « LOCODOLE
» avec la SPL HELLO DOLE

Secrétaire de séance

Aline CALLEGHER

Rapporteur :

Jacques PÉCHINOT

Conseil Communautaire
28 octobre 2021
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 21 octobre 2021
Date de publication : 05 novembre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement

suppléants) : P. Antoine, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin suppléé par P. Potelat, C. Chautard, B. Chevaux, S. Combel-Guigon, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigny, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre suppléé par P. Bussière, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thévenin suppléé par B. Barret-Paques, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à A. Hamdaoui, M. Berthaud à I. Delaine, C. Demortier à J. Péchinot, D. Germond à M. Mirat, G. Ginet à J.B. Gagnoux, L. Jarrot-Mermet à H. Prat, M. Mbitel à A. Douzenel, C. Nonnotte-Bouton à P. Antoine, J.M. Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à J.P. Cuinet, G. Soldavini à J.Y. Roy.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, O. Gruet, C. Jeanneaud, G. Jeannerod, C. Mathez, A. Mathiot.

Par délibération n° GD82/16 du 06 octobre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé d'acquérir l'ancien buffet de la gare de Dole, afin de d'y aménager un espace de travail partagé composé de plusieurs bureaux et de salles de réunion disponibles à la location. Cette offre s'adresse aux travailleurs indépendants et aux salariés de structures confrontées à des enjeux forts de mobilité, qui trouveront en ce lieu un espace de travail et de mutualisation accessible, modulable et connecté.

Par mandat confié à la SPL Grand Dole Développement 39, les travaux d'aménagement ont été réalisés sur les trois niveaux existants : environ 130 m² en sous-sol, 250 m² en RDC et 190 m² au premier étage.

Ce bâtiment est ainsi destiné à être loué à des tiers publics (collectivités, syndicats ...) ou privés (travailleurs indépendants, entreprises...) afin d'y occuper des bureaux de manière ponctuelle et/ou d'y organiser des réunions de travail, des assemblées, des conférences, des séminaires...

Pour assurer la gestion de cet équipement, il est proposé de conclure avec la Société Publique Locale (SPL) HELLO DOLE une convention de mandat de gestion.

Ce mandat entre dans le cadre de l'objet social de la SPL qui a été défini par ses actionnaires (Ville de Dole et Communauté d'Agglomération du Grand Dole) et correspond à la gestion, l'animation et

la promotion touristique et événementielle du territoire, et plus précisément aux actions suivantes confiées à la SPL :

- le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès...),
- l'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et événements touristiques et culturels sur le territoire,
- la gestion d'équipements culturels et événementiels.

Dans le cadre de cette politique, enjeu fort pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la gestion et l'exploitation d'un lieu tel que « LOCODOLE » trouvent toute leur cohérence.

Les missions ainsi confiées à la SPL HELLO DOLE et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein de la convention de mandat de gestion ci-annexée, conclue pour une période d'un an à compter du 1er novembre 2021.

Dans le cadre de ce mandat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition de la SPL HELLO DOLE tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission, et notamment le bâtiment, le matériel et le mobilier nécessaire à l'exploitation de celui-ci. Les opérations de communication et de promotion de cet équipement seront portées par la SPL HELLO DOLE, ainsi que les opérations de commercialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mandat de gestion avec la SPL HELLO DOLE pour la gestion de « LOCODOLE », pour une durée d'un an, dans le respect des objectifs et conditions exposés dans celle-ci,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce pouvant s'y rattacher.

Fait à Damparis,
Le 28 octobre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL HELLO DOLE

